



**CONSEIL COMMUNAL
DU CHENIT**

CANTON DE VAUD
LEGISLATURE 2011-2016
P.V.NO 17-15.09.2014

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU 15 SEPTEMBRE 2014**

Hôtel de Ville du Sentier
Salle du Conseil communal

Présidence :	Mme Marianne OBERSON	Présidente
Vice-Présidence :	Mme Carole DUBOIS	1 ^{ère} Vice-Présidente
Scrutateurs :	M. Jean-Claude CHANSON	Scrutateur
	M. Fabrice AUBERT	Scrutateur

Séance retransmise sur VAL TV

L'heure de convocation étant écoulée, Mme Marianne Oberson, Présidente, salue cordialement l'assemblée, les membres de la Municipalité, la presse et le public. Elle passe aux opérations préliminaires figurant au début de l'ordre du jour :

a) Appel nominal

b) Procès-verbal de la séance du 23 juin 2014

c) Communications de la Présidente

d) Communications de la Municipalité

L'appel nominal fait ressortir la présence de 43 Conseillers (ères) (+1 asserment.) total 44.

Sont excusés :	Mmes et MM.	Aubert Philippe
		Beetschen Michel
		Bichsel Pierre
		Bodenmann Jacques-Victor
		Bohren Philippe
		Cala Sébastien
		Diémand Jean-Philippe
		Ducommun Yoëlle
		Duvoisin Dominique
		Gauthier Romain
		Gisiger Nathalie
		Jeannin Michel
		Kunz Marc
		Maillard Hervé
		Maillefer Danielle
		Matthey Julien
		Richi Stefan
		Rieben Micheline
		Rochat Frédéric
		Rochat Jacques-André
		Sanchez Francisco
		Schwab Stephan
		Trotti Daniel
Absents :	MM.	Capt Alain
		Gilliéron Appolonie
		Monthe Francis

La Municipalité est présente sauf M. Christian Vullioud, excusé.

Le quorum étant atteint, Mme la Présidente ouvre la séance en remerciant l'assemblée de sa présence.

b. Procès-verbal de la séance du 23 juin 2014

Le procès-verbal de la séance du 23 juin 2014 est accepté sans remarque, avec remerciements à la Secrétaire, Mme Paulette Reymond.

c. Communications de la Présidente

Mme la Présidente donne lecture des courriers reçus :

- Fondation IDEA, de M. Pierre-André Meylan Président, avec les rapports annuels, comptes 2013 et rapport fiduciaire, ces documents sont à disposition du Conseil pour consultation
 - lettre de Mme Eva Lämmli Salzmann contenant une mise en garde sur les dangers des parcs éoliens qu'elle a pu constater au Mexique
 - lettre de démission de Mme Yoëlle Ducommun, au 31.7.2014, pour raisons familiales et professionnelles
 - lettre de démission de Mme Nathalie Gisiger, au 31.7.2014, pour raisons professionnelles
 - lettre de démission de M. Daniel Trotti, au 1.9.2014, pour raisons professionnelles
 - lettre de démission de Mme Chantal Page Hussy, pour l'immédiat, raisons familiales
 - lettre de démission de M. Christophe Steiger, au 31.12.2014, pour raisons professionnelles
 - Mme A. Gilliéron est signalée démissionnaire car elle n'habite plus notre Commune
- Mme la Présidente tient à remercier toutes les personnes qui quittent le Conseil communal pour leur travail et leur engagement et leur adresse ses meilleurs vœux dans leurs futures activités.

Elle donne la parole à Mme le Syndic pour le point :

d. Communications de la Municipalité

La Municipalité a l'honneur de vous communiquer les faits survenus dans la vie communale depuis la dernière séance :

Anniversaires

Les personnes suivantes ont fêté leur nonantième anniversaire :

- Mme Margareta Lugin, domiciliée au Sentier, le 30 juillet,
- Mme Raymonde Guignard, domiciliée à L'Orient, le 2 août,
- M. Daniel Capt, domicilié au Sentier, le 6 août,
- Mme Heidi Wolf, domiciliée au Sentier, le 25 août,
- M. André Yersin, domicilié au Sentier, le 3 septembre.

Une délégation de la Municipalité leur a rendu visite pour leur transmettre ses vœux et leur remettre le traditionnel cadeau.

Actes Notariés

Par devant Maître Pierre Badoux, Notaire, la Municipalité a signé les actes suivants :

- Vente à M. Jean-Pierre Sonderegger d'une portion de 114 mètres carrés issue de la parcelle RF n° 119 au Brassus, au lieu-dit le Camp.
- Vente de la parcelle RF n° 3182 d'une surface de 3'317 mètres carrés, située au Brassus, Chez Tribillet à M. Fabrice Aubert, déjà bénéficiaire d'un droit de superficie distinct et permanent.
- Achat à l'Hoirie Campiotti et Künzi d'une parcelle de terrain située en bordure du parking de l'ESSOR au Sentier pour une surface de 709 mètres carrés et constitution d'une servitude de passage sur ladite parcelle.

Personnel communal

Notre apprentie Melle Cindy Hofmann a terminé avec succès son apprentissage d'employée de commerce. La Municipalité tient à lui exprimer ses vives félicitations pour ce succès. Melle Hofmann a décidé de parfaire ses connaissances en langues étrangères par un séjour à l'étranger. Nous lui adressons nos meilleurs vœux pour la poursuite de sa carrière professionnelle.

M. Etienne Lecoultre, bûcheron au Service des forêts a annoncé à la Municipalité qu'il désirait quitter son poste pour le 15 novembre 2014. En effet ce dernier, après avoir terminé son apprentissage à la commune du Chenit et y avoir travaillé quelques années en temps que bûcheron, souhaite donner une nouvelle orientation à sa carrière. La Municipalité lui adresse ses sincères remerciements pour le travail accompli et lui souhaite plein succès dans la poursuite de sa carrière professionnelle.

Cartes Journalières CFF Communes – Site internet

Dans les prochains jours, il sera possible de consulter, par l'intermédiaire du site internet de la commune du Chenit, la disponibilité des cartes journalières CFF communes. Une page spécifique permettra aux usagers d'en visualiser la disponibilité, sans devoir appeler le Contrôle des habitants de la commune. Cependant, la réservation devra impérativement se faire par téléphone. Les conditions d'attribution des cartes restent toutefois les mêmes.

Vu le succès important rencontré par cette offre, il devenait impératif de mettre en place des moyens visant à limiter le nombre d'appels téléphoniques auprès de notre service déjà passablement surchargé. Des avis paraîtront dans la feuille de la Vallée de Joux dès que cette nouvelle prestation fonctionnera.

La réservation de salles dans les bâtiments communaux sera également possible à moyen terme via le site internet. Les développements nécessaires sont en cours actuellement.

Office Fédéral du Développement Territorial – Part des résidences secondaires sur le territoire communal

Lors de la dernière séance du conseil communal, nous vous avons annoncé qu'un important travail devait être mené par l'administration communale afin de confirmer le taux de résidences secondaires de la commune, cela suite à l'approbation de la Lex Weber par le peuple.

Après examen, il apparaît que seuls 106 logements sur les 2645 que compte la commune sont occupés de manière temporaire. Cela représente un taux de 4% environ.

Les travaux de contrôles ont nécessité 11 jours/homme financés entièrement par la commune. La Municipalité ne peut que vivement regretter de devoir engager ce type de dépense pour se justifier sur des dossiers qui, au final, ne la concernent pas. Vu la Loi sur l'harmonisation des registres, la commune fournit régulièrement à l'Etat (Confédération et canton) ces données qui sont stockées dans d'immenses bases. Mais manifestement, l'exploitation qui en est faite par les offices fédéraux n'est pas satisfaisante. Cette situation laisse la Municipalité songeuse qui paie au quotidien du personnel pour tenir à jour ces registres.

6^{ème} journée des alpages du Jura vaudois – Stand de la commune du Chenit

Les 30 et 31 août dernier, la journée des alpages du Jura Vaudois s'est tenue au Sentier dans la cantine de la société de gym et sur la place de l'ESSOR. A cette occasion, la commune du Chenit a tenu a présenté par un stand, les alpages dont elle est propriétaire, ainsi que ceux dont elle assure la gestion, de même que le savoir-faire de notre équipe communale des forêts. Des panneaux d'information ont été établis avec le concours de Mme Annelise Vullioud qui a réalisé des photographies mettant en valeur nos chalets ainsi que le travail des amodiataires et bergers.

Pour les personnes qui n'ont pas pu se rendre à ces journées, les panneaux ont été disposés ce soir dans la salle du Conseil communal et nous vous laissons le soin de les découvrir en fin de séance.

Prochaine séance

La prochaine séance du Conseil communal se tiendra le **1^{er} décembre 2014**.

Mme la Présidente remercie Mme le Syndic pour ses communications et soumet au Conseil l'ordre du jour de ce soir, modifié par l'ajout de deux nominations supplémentaires suite aux démissions reçues, soit :

1. Assermentation**2. Préavis 9/2014 :** Révision du Règlement d Conseil communal**3. Réponse de la Municipalité à la motion Nicolas Frey****4. Préavis 10/2014 :** Arrêté d'imposition pour les années 2015 et 2016**5. Préavis 11/2014 :** Réfection de la toiture et divers travaux au Chalet des Begnines**6. Préavis 12/2014 :** Remplacement d'une conduite d'eau au Solliat**7. Nomination d'un membre :** - à la Commission de naturalisation

- à l'Association scolaire intercommunale de la Vallée de Joux ASIVJ

- à la Bourse G.-H. Piguet

- à la Commission des Finances

- à la Commission de gestion ASIVJ

8. Divers et propositions individuelles

Cet ordre du jour est accepté à l'unanimité, sans avis contraire ni abstention.

1. Assermentation

Mme la Présidente procède à l'assermentation de :

- **Mme Laurence Trotti (F3)** en remplacement de Mme Yoëlle Ducommun, démissionnaire, et lui souhaite la bienvenue au sein du Conseil communal.**2. Préavis 9/2014 : Révision du Règlement du Conseil communal**

Mme la Présidente donne la parole à M. Pierre-Olivier Capt pour la lecture de son rapport :

La Commission composée de Mme Marlène Glauser Ricci (F3), Mme Micheline Rieben (SOC&FG), M. Jacques-Victor Bodenmann (UDI), M. Jean-Luc Lecoultre (SOC&FG) et du soussigné s'est réunie le mercredi 20 août 2014 pour l'étude dudit préavis. Mme Jeannine Rainaud-Meylan, Syndic et M. Christian Vullioud, Municipal représentaient la Municipalité et nous les remercions pour leur présence et leurs éclaircissements.

Nous remercions aussi le Bureau du Conseil, les Chefs de Groupes et la Municipalité pour le volumineux travail préparatoire qu'ils ont effectués.

Après un historique sur le processus ayant amené au préavis en cours, notamment la nouvelle Loi sur les Communes, nous sommes entrés dans le vif du sujet, à savoir l'étude par article du projet de nouveau règlement.

Dans une première partie, vous trouverez quelques objets ayant fait l'objet d'une discussion et les éclaircissements que nous pouvons vous fournir ; dans la deuxième partie, quelques propositions de modifications.

1) Sujets de discussions et précisions :**a. Article premier** - Pourquoi avoir ajouté la phrase en bleu, à savoir qu'une décision de ce type doit être basée sur un préavis municipal ? La crainte de la Commission était de se dire, que se passe-t-il si la Municipalité ne veut pas faire de préavis, il ne pourrait donc théoriquement pas y avoir de vote. *Ce cas de figure ne peut pas se produire, car une telle demande est assimilée à l'origine à une motion et donc un préavis doit être déposé dans les délais réglementaires. Ce qui veut dire qu'une telle demande devrait avoir lieu environ deux ans avant la fin de législature.***b. Art. 17, al. 9** – La base de la rémunération n'est-elle pas de la compétence de la Municipalité ? *Non, la grille de fonction et de salaire est une annexe au règlement communal, de ce fait elle est de la compétence du Conseil. Il est clair que c'est la Municipalité qui lors d'un engagement décide de la rémunération individuelle sur la base du règlement.***c. Art. 19a.** - La Commission s'est interrogée sur la temporalité de la « faible valeur » de CHF 300.-. En effet, comment peut-on délimiter ce montant ? Sur la base d'un projet ? d'une durée (jour/semaine/mois/année) ? etc... ? *Nous n'avons pas trouvé de solution*

satisfaisante pour préciser ce point, que ce soit dans la LC, le code pénal ou autre... Par conséquent et avec regret, nous proposons de le laisser en l'état.

d.Art.44.- La dernière phrase mentionne que la Municipalité est informée de toute séance de commission. *Malgré le terme de toute séance, il semble acquis à chacune et chacun que cela ne concerne pas les séances internes par exemple de la COGEST ou COFIN, de même qu'une éventuelle séance de travail ou de délibération d'une commission ad'hoc.*

e.Art.55 .- *La Commission souhaite attirer l'attention du Conseil sur le fait qu'à l'avenir les précédents procès-verbaux ne seront plus soumis au vote. Exception faite, en cas de demande de modification dudit PV par une Conseillère ou un Conseiller.*

f.Art.60- *Comment interpréter le premier alinéa ? Finalement, cela paraît assez clair, il doit y avoir deux votes. Cette partie de règlement est déjà en vigueur telle quelle aujourd'hui, mais il s'avère que dans la pratique actuelle, il n'est souvent procédé qu'à la première partie. De ce fait, nous invitons la Présidence, le Bureau et chacune et chacun de nous à être attentifs à ceci lorsque la situation se produira.*

2) Propositions de modifications :

a. Touchant à la définition de la motion d'ordre et se basant sur les lexiques fédéraux et cantonaux, nous proposons : « La motion d'ordre vise la procédure ou le déroulement des débats, elle ne touche pas au fond. Elle est traitée en priorité. Elle sert à demander des précisions sur le sujet soumis aux délibérations du Conseil ; par exemple, renvoi du projet à une Commission, à un membre du Conseil, à la Municipalité. Elle permet également de passer directement au vote d'un projet ».

b.Art.17 al.14 – Nous proposons de mettre un point au milieu de « bureau. Sur proposition de la Municipalité... » *Cela nous paraît plus clair au milieu de cette phrase fleuve. Donc le Bureau propose pour lui-même et les Commissions. La Municipalité pour elle. Ensuite le Conseil décide de l'ensemble.*

c.Art.39 al.2- nous proposons de supprimer « deux fois au cours de la législature ». *Nous avons discuté des trois possibilités entre le statu quo, une élection pour la législature (modèles fédéraux, cantonaux ou lausannois par exemple) et le modèle que nous avons décidé de vous soumettre. Celui-ci, après discussion, s'est au final clairement détaché, car c'est celui qui tout en offrant une plus grande efficacité (se rapprochant du modèle législature), laisse à la fois aux Commissaires, aux Groupes et finalement au Conseil la plus grande flexibilité et liberté de choix. De plus, nous proposons d'ajouter, après 5 membres, « et d'un suppléant par Groupe politique représenté dans la Commission ». Les membres suppléants peuvent participer aux séances en tant qu'observateur. Là encore, nous avons cherché la solution la meilleure possible., En effet, ne comprenant que 5 membres, l'absence d'un membre, voire de deux peut être vite problématique pour son fonctionnement. Nous souhaitons donc trouver une alternative ne nécessitant pas un conseiller permanent en plus, tout en offrant la possibilité d'une suppléance rapidement opérationnelle (certaines Communes telle qu'Orbe utilise déjà ce type de suppléance – dans leur cas en ayant une élection pour la législature).*

d.Art.43.- Nous proposons d'ajouter « ouvrables », après le mot jours sur la partie concernant la dépose du rapport. *Ceci évitera toute confusion éventuelle.*

e.Art.63.- Modification de syntaxe : « La pétition dont les termes... est classée sans suite ».

f.Art.77 al.1.- Nous proposons de supprimer le mot « simple ». *En effet, les alinéas suivants précisent comment se calcule la majorité, l'ajout du terme simple ici peut ajouter de la confusion, notamment par rapport à la question des majorités simples dans le domaine des élections.*

g. Art.95.- Suppression des lettres « h.i.j.k.l.m.n. » *il s'agit d'un « copier/coller » en trop.*

Arrivée au terme de son travail et de ses délibérations, la Commission à l'unanimité vous invite à accepter le préavis tel que présenté, tout en l'amendant des propositions de modifications, point 2, de ce rapport.

Mme la Présidente remercie le Rapporteur et ouvre une discussion :

Proposition de modification du texte touchant à la définition de la motion d'ordre :

La proposition de la Commission est acceptée telle que proposée.

Elle passe alors en revue tous les articles successivement, priant l'assemblée de poser les questions au fur et à mesure de sa lecture.

Art. 35 : M. Christophe Steiger propose qu'un exemplaire de la Loi sur les Communes figure aussi dans la documentation citée.

Mme le Syndic ajoute que cet article 35 précise que ce matériel est à disposition des membres du Conseil communal et pas de la Présidente.

M. Christophe Steiger prend note mais estime que ce n'est pas tout à fait clair, il maintient sa proposition.

Mme la Présidente soumet cette proposition au vote du Conseil qui l'accepte à l'unanimité, avec 1 avis contraire et 3 abstentions, soit :

Art.35.- A chaque séance, le secrétaire fait déposer sur le bureau du président le règlement du conseil, le budget de l'année courante, un exemplaire de la Loi sur les Communes et tout ce qui est nécessaire pour écrire.

Art. 38 : M. Stéphane Reymond demande la suppression de « 1 x au cours de la législature » en raison des connaissances et de l'expérience nécessaires requises pour les membres de la Commission de gestion dans l'exercice de leur mandat.

M. Jean-Luc Lecoultre rappelle que ce libellé « 1 x » rééligible a été indiqué pour que tous les membres du Conseil qui le souhaitent puissent faire partie de la Commission de gestion. Il propose le maintien tel quel.

M. Stéphane Reymond n'est pas contre le fait que de nouvelles personnes fassent partie de la Commission de gestion mais préfère laisser la possibilité plutôt que l'obligation.

Mme la Présidente soumet cet amendement au vote du Conseil qui se prononce pour le maintien de l'article tel quel par 23 oui, 14 non et 6 abstentions.

Art. 39 : M. Didier Vaucher est contre l'élection de suppléants observateurs.

M. Pierre-Olivier Capt explique le point de vue de la Commission : le système d'élection à cette Commission ne permet pas de se faire remplacer d'où le souhait d'avoir des suppléants, il propose le maintien de cette proposition.

Mme Marlène Glauser Ricci confirme que le sujet des finances est technique, elle pense que cela permettra aux observateurs de voir et former leur intérêt pour cette Commission.

M. Didier Vaucher estime que plutôt que de nommer des Conseillers « béquilles », il serait préférable de reporter les dates des séances pour arranger tout le monde.

Mme la Présidente soumet la proposition de la Commission au vote du Conseil qui l'accepte par 27 oui, 11 non et 5 abstentions.

Deuxième amendement de la Commission : supprimer « deux fois » rééligibles.

Mme Marlène Glauser Ricci a siégé trois ans à la Commission des Finances et s'est rendue compte qu'il fallait un minimum d'expérience qui manquait souvent la première année, elle estime que la possibilité de se représenter est bien sans qu'il soit nécessaire de mettre une limite.

Mme la Présidente soumet la proposition de la Commission au vote du Conseil qui est acceptée à l'unanimité, avec 3 avis contraires et 1 abstention.

Pas de remarque pour les art. 41 – 42.

Art.43 : la Commission propose d'ajouter « ouvrables » après cinq jours

Cette proposition est acceptée par le Conseil à l'unanimité, sans avis contraire, avec 2 abstentions.

Pas de remarque pour les art. 44 – 62.

Art. 63 : modification de syntaxe proposée par la Commission :

Cette proposition est acceptée à l'unanimité, sans avis contraire ni abstention.

Pas de remarque pour les art. 64-76.

Art.77 : suppression du mot « simple »

Cette proposition est acceptée à l'unanimité, avec un avis contraire et une abstention.

Pas de remarque pour les art. 78 -94.

Art. 95 : suppression des lettres h i j k l m n

Cette proposition est acceptée à l'unanimité, sans avis contraire ni abstention.

Pas de remarque pour les art. 96-108.

Mme la Présidente ouvre une discussion générale sur l'ensemble du préavis. La parole n'est pas demandée, elle soumet au vote le projet de règlement communal au Conseil qui l'accepte à l'unanimité, avec un avis contraire et sans abstention, comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT

Vu le préavis no 9/2014,

Ouï le rapport de la Commission d'étude,

Considérant que cet objet est porté à l'ordre du jour :

1.décide d'adopter tel que modifié, le projet de règlement du Conseil communal de la Commune du Chenit.

Mme la Présidente remercie le Rapporteur et les membres de la Commission pour leur travail.

3.Réponse de la Municipalité à la motion Nicolas Frey

Mme la Présidente demande si un membre du Conseil a une remarque concernant cette réponse.

M. Nicolas Frey est surpris d'apprendre, après deux ans et demi d'attente, que sa motion n'est pas recevable par la Municipalité. Il demande si l'information concernant la mise en service de bus mentionnée dans la réponse municipale ainsi que la possibilité de recevoir une indemnité pour les élèves isolés a bien été diffusée. Il pose la question de savoir si un élève à vélo peut circuler sur le trottoir ? Il relève, au sujet du bénéfice du bol d'air qui rend les élèves plus attentifs, que cet argument est aussi valable pour les enseignants.

Mme Sarah Poncet-Brand s'étonne qu'il n'y ait pas de passage à piétons au niveau du VIC et note que, dans la réponse municipale, au point Nouvelle organisation, pour les élèves de 1^{ère} à 6^{ème} année, il est mentionné : « le transport est offert aux élèves habitant un périmètre dont la distance au lieu de scolarisation est inférieure ou supérieure à 2,5 km ». Cette affirmation « inférieure ou supérieure » n'est pas claire.

M. Nicolas Frey répète sa question sur le droit des vélos de circuler sur les trottoirs ?

M. Stives Morand Municipal répond que les vélos avec des enfants ont le droit de circuler sur les trottoirs.

M. Nicolas Frey s'est renseigné par téléphone auprès de la centrale de gendarmerie et a reçu la réponse suivante : « le trottoir est réservé aux piétons, la piste cyclable aux vélos, sauf exception déterminée par l'installation de panneaux de signalisation » or, il n'y a pas de tels panneaux dans la Commune. Par ailleurs, la largeur du trottoir ne permet pas à deux vélos de rouler ensemble, sans mentionner l'absence de piste cyclable.

M. Jean-Claude Rochat aimerait savoir combien d'accidents d'élèves sur le territoire communal ont été enregistrés ces 5 dernières années ?

Mme Claire-Lise Piguet : faut-il attendre un accident mortel avant d'agir ?

M. Fabien Rochat espère que la police réfléchisse avec bon sens et n'amende pas les élèves qui sont sur les trottoirs avec leurs vélos.

M. Nicolas Frey pose la question d'un accident entre une poussette avec un bébé et un élève cycliste, ce dernier doit-il en endosser la responsabilité ?

M. Fabien Rochat note par ailleurs qu'entre le Brassus et Chez-le-Maître se trouve un parcours plus difficile pour les usagers.

M. Jean-Claude Chanson : est-ce qu'un élève âgé (40 ans) p.ex. peut être considéré comme tel ? Pour des élèves à vélo électrique, est-ce qu'une vitesse maximale est fixée ?

M. Stéphane Reymond encourage la Municipalité à poursuivre la création de la piste cyclable qui devient très importante.

M. Olivier Baudat Municipal se renseignera avant de répondre, mais à M. Stéphane Reymond il confirme que la piste cyclable n'est pas si facile à créer, il faudra encore deux ans et la piste n'aura pas deux sens.

M. Stéphane Reymond répète qu'il ne souhaite qu'encourager la Municipalité à poursuivre ces travaux.

M. Stives Morand Municipal rappelle que les articles de lois sont nombreux et quelquefois difficiles à interpréter. Sur la Commune, la gendarmerie n'est jamais intervenue auprès d'un cycliste sur un trottoir. Il fait appel au fair-play de chacun ainsi qu'au bon sens des usagers.

4.Préavis 10/2014 : Arrêté d'imposition pour les années 2015 et 2016

C'est M. Didier Vaucher qui lit le rapport rédigé par M. Jacques-André Rochat, Rapporteur de la Commission des Finances, absent ce soir.

La Commission des finances, au complet, s'est réunie le lundi 25 août à 19 heures à l'Hôtel de Ville du Sentier pour l'étude de l'arrêté d'imposition pour les années 2015 et 2016.

Elle était composée des membres suivants :

Mme. Chantal Page-Hüssy	F3
M. Didier Vaucher	UDI
M. Nicolas Guignard	SOC/FG
M. Benjamin Masudi N'Tambwe	SOC/FG
M. Jacques-André Rochat	UDI rapporteur

Une délégation de la Municipalité était représentée par Mme Jeannine Rainaud Syndic et M. Christian Vuilloud Municipal. M. André Fehle, Boursier, était également présent. Nous les remercions sincèrement pour leurs explications complètes et détaillées.

1er Débat : La discussion s'est très vite portée sur l'introduction de la taxe « déchets » en 2013. C'est cette introduction qui avait incité la Municipalité à proposer une baisse d'imposition de 4 points pour les années 2012 et 2013. Le débat s'orientait sur le fait que cette taxe n'est pas sociale, qu'elle défavorise les petits revenus etc... Après avoir recentré le débat sur le préavis concerné, nous avons comparé les recettes estimées lors de l'introduction de la taxe « déchets » et le résultat du premier exercice 2013, nous constatons que la réalité correspond aux estimations. La rétrocession extraordinaire de Valorsa SA sur la vente des sacs taxés ne se reproduira pas. Les recettes supplémentaires de Valorsa SA correspondent aux stocks de sacs que chacun d'entre nous a à la maison. Les points de ventes ont également des stocks. Ce stock est maintenant réalisé. Actuellement, la vente des sacs correspond aux sacs effectivement utilisés. La Municipalité est très satisfaite de la réponse de la population de si bien respecter les directives imposées sur le tri des déchets. Elle nous remercie et nous invite à poursuivre cette action.

2^{ème} débat : Nous avons comparé le taux d'imposition de notre Commune par rapport aux autres Communes du Canton et de la Vallée. Notre taux d'imposition est de 60 points communaux et 10 points pour les Villages. La comparaison s'est faite sur la base de 70 points, chiffre qui est par ailleurs utilisé pour le calcul de la péréquation cantonale. Il y a dans le Canton 162 communes qui ont un taux de plus de 70 points, 138 communes qui ont un taux de moins 70 points et 12 communes à 70 points. Treytorrens est la commune la plus fortement imposée avec 84 points, Lausanne est à 79 points et les communes les moins imposées sont Vaux sur Morges et Coinsins avec 39 points. Pour la Vallée, l'Abbaye est à 76 +3 pour les

Bioux et le Lieu est à 65 points d'imposition. Nous constatons donc, que la Commune du Chenit est dans la moyenne en ce qui concerne le taux d'imposition.

3^{ème} débat : Quels sont les risques de proposer une diminution d'impôt.

---Les comptes sont de plus en plus proches des budgets. Nous n'aurons plus de marge comme ce fût le cas ces dernières années.

---Le plan d'intention sur la planification des investissements pour les 5 prochaines années reste au même niveau.

---La Municipalité doit et devra emprunter, tout en respectant le plafond d'endettement, pour réaliser les projets obligatoires pour le bon fonctionnement de notre Commune.

---L'endettement à ce jour est de 16 900 000 frs pour un plafond de 28 000 000 de francs. L'endettement au 1.1.2013 par habitant était de 1689 frs, il a passé à 3372 frs au 31.12.2013. Ce qui est tout à fait acceptable comme situation.

---Lorsque rentrera en vigueur l'harmonisation du taux d'imposition des entreprises « taux unique » les entreprises payeront moins d'impôts, notre Commune sera perdante.

---Baisse de la conjoncture – rétrocession frontalière en baisse – imprévus.

Finalement, le taux de 60+10 devrait permettre de réaliser le plan d'intention pour les investissements des 5 prochaines années. Il nous donne également la possibilité d'être plus réactif en cas de besoin urgent. A savoir que ce taux d'imposition peut être remis en question et modifié chaque année. Pour information, 1 point correspond à environ 200 000 frs de revenu d'impôts pour la Commune.

4^{ème} débat : Passage en revue du formulaire officiel « ARRETE D'IMPOSITION POUR LES ANNEES 2015 2016 » annexé au préavis. Notre Boursier M. Fehle nous commente ce formulaire, seul l'article n°5 a été modifié, le taux d'intérêt de retard sur les contributions impayées de 5% a passé à 3%. Cette adaptation correspond au taux utilisé par le Canton. Ce formulaire est accepté par la Commission tel que proposé.

Après avoir pris en compte les éléments débattus, après avoir pris note des réponses claires de la délégation de la Municipalité et de notre Boursier, que nous remercions, la Commission des finances vous recommande à l'unanimité, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, d'accepter le préavis 10/2014 tel que présenté.

Mme la Présidente remercie M. Vaucher pour sa lecture et ouvre une discussion :

M. Nicolas Guignard demande si la Municipalité a reçu les informations qu'elle attendait au sujet du taux unique d'imposition pour les entreprises ?

Mme le Syndic répond qu'elle n'a pas encore l'exactitude des calculs mais prévoit une chute phénoménale.

La parole n'étant plus demandée, Mme le Syndic soumet ce préavis au vote du Conseil communal qui l'accepte à l'unanimité, sans avis contraire, avec deux abstentions, soit :

LE CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT

Vu le préavis no 10/2014,

Où le rapport de la Commission d'étude,

Considérant que cet objet est porté à l'ordre du jour :

1. accepte l'arrêté d'imposition pour les années 2015 et 2016 tel que présenté par la Municipalité, soit un taux d'impôt de 60 points.

Mme la Présidente remercie les membres de la Commission pour leur travail.

5. Préavis 11/2014 : Réfection de la toiture et divers travaux au Chalet des Begnines

Mme la Présidente donne la parole à M. Eric Rochat pour la lecture du rapport rédigé par M. Christian Aubert :

La commission composée de :

M^{me} Arlette Cabras, Udi

M. Cédric Giordano, Udi

M. Fabrice Piazzini, Soc & Fg

M. Eric Rochat, Soc & Fg (excusé)

M. Christophe Aubert, F3, 1^{er} membre

s'est réunie le mercredi 27 août 2014 pour la visite du chalet des Begnines, en présence de :

M. Bertrand Meylan, municipal

M. Olivier Baudat, municipal

M. Cédric Rochat, secrétaire de la société coopérative des Begnines

Et M. Gilles Petit, berger.

Après un trajet d'une petite demi-heure, nous arrivons au chalet des Begnines situé entre la petite Chaux et le chalet des électriciens, non loin du Mt-Sala.

Utilisation du chalet présentation de M. Rochat

Le chalet est utilisé dès la fin du printemps jusqu'en octobre comme alpage pour le bétail, aucune utilisation n'est faite en hiver. La société coopérative des Begnines répartit 160 à 170 génisses entre 3 chalets de la zone.

M. Meylan, municipal, nous présente les différents travaux prévus en détail :

Toiture

La tôle ondulée en place actuellement semble de loin en bon état, cette apparence est due à un bon entretien dont quelques anciennes couches de peinture. Le sous-toit ne fait plus sa fonction ce qui en résulte un démontage partiel par la force du vent. On remarque de nombreux clous qui dépassent, en particulier du côté sud le plus exposé. Démonstration faite, ceux qui sont en place n'offrent qu'une résistance symbolique. En outre la sous-couche présente des signes d'usure avancée et de pourriture. Pour ces raisons, le lambrissage en bois sera refait à neuf.

La poutraison reste telle quelle, aucune isolation n'est prévue. Les chéneaux seront changés et ajoutés sur le côté sud-ouest, en raison de l'utilisation de l'eau de pluie pour abreuver le bétail. La petite source également utilisée étant insuffisante.

On ne peut que difficilement estimer l'âge du toit, il est probable qu'il approche les 80 à 100 ans. A notre connaissance il n'a jamais été refait depuis la pose des tôles ondulées.

Un détour devant la petite Chaux nous montre que la couleur choisie (RAL 7006), un gris beige assez clair est bien adaptée au paysage. Toutefois après vérification de la couleur, le RAL 7006 semble être un beige plus foncé, nous recommandons donc un contrôle supplémentaire.

Fumière

Actuellement, le fumier forme un tas dans un champ bordant le chalet, la création d'une fumière qui consiste en une dalle de béton, un écoulement et une fosse de récupération, permettrait d'éviter que le fumier ne se répande de manière anarchique au gré des pluies.

Installation photovoltaïque

L'entier du modeste système électrique est installé et fonctionnel, il consiste principalement en éclairages dans l'étable et dans le logement. Il permet l'utilisation d'ustensiles ménagers ou d'outils et donne un peu de confort au berger. L'eau chaude doit être générée mais par un chauffage à bois muni d'un échangeur.

Le remboursement de cette installation permettrait à la commune d'équiper ce chalet comme ont été équipés d'autres chalets nous appartenant (p. ex. Gd-Croset dessous, Couchant, Gd-Chaumilles).

Discussions (hôtel de ville)

Cette dépense importante n'est pas compensée par la location du bâtiment, puisque cette rentrée sert à l'entretien courant. D'autres travaux sont réalisés en cours d'année sur nos chalets d'alpages. Ils sont mis au budget séparément. Ces travaux servent à entretenir notre

patrimoine. Ils pourraient commencer début 2015, en fonction de l'octroi de subventions des améliorations foncières.

Conclusions

La commission est unanime pour soutenir ce projet de réfection et vous recommande, Mesdames, Messieurs d'accepter les conclusions 1 à 5 telles que présentées dans le préavis. Mme la Présidente remercie le lecteur du rapport et ouvre une discussion :

M. Didier Vaucher pose la question de la situation actuelle des autres demandes de subventions en cours, ou en est-on ?

M. Bertrand Meylan Municipal répond que les dossiers ont été envoyés à Berne et la Municipalité espère recevoir les subventions souhaitées l'an prochain.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente soumet ce préavis au vote du Conseil communal qui en accepte les conclusions telles que mentionnées ci-dessous, à l'unanimité, sans avis contraire ni abstention, soit :

LE CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT

Vu le préavis no 11/2014,

Où le rapport de la Commission d'étude,

Considérant que cet objet est porté à l'ordre du jour :

- 1. autorise la Municipalité à procéder à la rénovation de la toiture du chalet des Begnines**
- 2. alloue dans ce but un crédit de fr. 170'000.- ; le subside des améliorations foncières viendra en diminution de ce montant**
- 3. de financer cette somme par la trésorerie courante**
- 4. décide de porter cette dépense dans les investissements du patrimoine administratif, compte 9143.83**
- 5. autorise la Municipalité à amortir cet investissement par prélèvement sur le fonds rénovation alpages et chalets, compte no 9281.34**

Mme la Présidente remercie le lecteur, le Rapporteur et les membres de la Commission pour leur travail.

6. Préavis 12/2014 : Remplacement d'une conduite d'eau au Solliat

Mme la Présidente donne la parole à M. Nicolas Champrenaud Rapporteur :

La Commission en charge du préavis N° 12/2014 s'est réunie le mardi 26 août dans les locaux de l'Hôtel de Ville du Sentier. La Commission était composée des membres suivants:

- Alexandra NOE (F3)
- Fabien ROCHAT (SOC & FG)
- Nicolas CHAMPRENAUD (SOC & FG) Président-rapporteur

Messieurs Francis MONTHE (UDI) et Julien MATTHEY (UDI) étaient absents et non excusés. Nous remercions Messieurs Laurent REYMONDIN et Olivier BAUDAT, municipaux, de leur présence et d'avoir répondu aux questions relatives à ce préavis.

Le préavis étant clair, succinct et complet pour tous les membres de la Commission, ce rapport évoquera les quelques précisions qui nous ont été apportée par messieurs les municipaux.

Tel que mentionné par le préavis, il s'agit de remplacer une conduite d'eau au Solliat. Cette conduite a connu de nombreuses fuites ces derniers mois et il est donc devenu impératif de la changer au plus vite par une nouvelle. Il nous a été précisé que cette installation est l'une des plus anciennes du réseau de la Commune du Chenit et elle a été construite en acier, un modèle qui n'est plus en circulation depuis de nombreuses décennies. La nouvelle conduite d'eau sera construite en polyéthylène et aura une durée de vie théorique de plusieurs dizaines d'années, ce qui rend l'investissement extrêmement faible par rapport à la durée de vie de l'ouvrage. La conduite aura un nouveau diamètre de 160 mm pour permettre un débit suffisant à la borne hydrante et les quelques maisons qu'elle desservira.

Si les conditions météorologiques hivernales qui sévissent à la Vallée depuis le début de l'été le permettent, les travaux devraient en principe commencer prochainement pour être terminés avant le début théorique de l'hiver combier.

Au vu de ce qui précède, la Commission nommée accepte à l'unanimité les conclusions du préavis N° 12/2014 et vous recommande, Mesdames et Messieurs les conseillers, d'accepter le préavis tel que présenté.

Mme la Présidente remercie le Rapporteur et ouvre une discussion :

la parole n'est pas demandée, elle soumet ce préavis au vote du Conseil communal qui l'accepte à l'unanimité, sans avis contraire ni abstention, soit :

LE CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT

Vu le préavis no 12/2014,

Où le rapport de la Commission d'étude,

Considérant que cet objet est porté à l'ordre du jour :

1. autorise la Municipalité à procéder à la réfection d'une conduite d'eau au Chemin des Mines au Solliat,

2. alloue dans ce but un crédit de Fr. 75'000.-

3. décide de financer cette somme par la trésorerie courante

4. décide de porter cette dépense dans les investissements du patrimoine administratif, compte no 9144.22 et de l'amortir en 15 ans par le budget de fonctionnement, compte no 810.3311.22

Mme la Présidente remercie le Rapporteur et les membres de la Commission pour leur travail.

7. Nomination d'un membre :

-à la Commission de naturalisation

Proposé par Mme Claire-Lise Piguet, pour le groupe F3, en remplacement de Mme Nathalie Gisiger, **M. Nicolas Frey est élu par acclamation**

-à l'Association scolaire intercommunale de la Vallée de Joux ASIVJ

Proposée par Mme Claire-Lise Piguet, pour le groupe F3, en remplacement de Mme Nathalie Gisiger, **Mme Sarah Poncet-Brand est élue par acclamation**

-à la Bourse G.-H. Piguet

Présenté par Mme Claire-Lise Piguet, pour le groupe F3, en remplacement de Mme Yoëlle Ducommun, **M. Romain Gauthier est élu par acclamation**

-à la Commission des Finances

Présentée par M. Michel Vullioud, pour le groupe F3, en remplacement de Mme Chantal Page-Hussy, **Mme Claire-Lise Piguet est élue par acclamation**

-à la Commission de gestion ASIVJ

Présentée par Mme Claire-Lise Piguet, pour le groupe F3, en remplacement de Mme Chantal Page-Hussy, **Mme Alexandra Noé est élue par acclamation.**

Mme la Présidente remercie les personnes désignées pour leur engagement et leur souhaite plein succès dans l'exercice de leur mandat.

8. Divers et propositions individuelles

Mme Claire-Lise Piguet : depuis la rentrée scolaire 2014, le collège de l'Orient est occupé par des classes enfantines, les parents s'inquiètent de la sécurité de cette école (accès). Au Brassus, aucun élève ne peut quitter l'école sans que l'institutrice en soit informée. D'autre part, à l'Orient, il n'y a pas de sonnerie d'entrée ou de sortie. Elle demande à la Municipalité de faire le nécessaire.

M. Olivier Baudat Municipal répond qu'une mesure a déjà été prise : la gendarmerie a demandé aux parents de ne plus venir chercher leurs enfants en passant derrière l'école. Il reste encore d'autres problèmes à résoudre mais la démarche est en cours.

Idem pour le Brassus où les parents sont priés d'aller parquer leur véhicule désormais vers le grand collège.

Mme Alexandra Noé : suite à la mise en place de la taxe au sac, la majorité des Communes a une benne pour les déchets plastiques, est-ce que la Commune du Chenit va faire le nécessaire ?

M. Laurent Reymondin Municipal répond qu'il ne s'agit pas d'une majorité mais plutôt d'une minorité de Communes, la tendance est plutôt d'enlever ces bennes. Pour notre Commune, il n'y aura pas de benne à plastic, cela occasionnerait plus de frais pour les habitants, il est préférable de mettre les déchets plastiques dans les sacs à poubelle taxés.

M. Nicolas Champrenaud revient sur le début de la séance où pas moins de 6 démissions ont été enregistrées, ce soir, nous ne sommes que 43 personnes présentes au Conseil communal, c'est peu en regard du quorum de 36. Une proposition de diminuer le nombre de Conseillers avait été présentée, ce serait dommage. Peut-être faut-il une réflexion de fond sur le sujet ? Il encourage les élus à participer.

Mme Nathalie Blondel remercie la Présidente pour la conduite des débats ce soir. Elle a remarqué la construction d'une villa à la Route des Mèlèzes dont le toit arrive très bas en bordure de route. Est-ce qu'une sécurisation a été prévue ? Il serait facile pour des enfants de monter sur ce toit.

M. Stives Morand Municipal va faire le nécessaire pour ce contrôle.

M. Jean-Luc Lecoultre apporte quelques informations sur le nouvel horaire Travys et remercie la Municipalité pour les cartes journalières. Selon ce nouvel horaire, dès le 14 décembre, Travys reprendra l'entier du trafic Brassus-Vallorbe. 12 courses/semaine seront ajoutées, le soir et le dimanche. Le premier train du matin est maintenu et un train accéléré au départ de Lausanne à 17 h 01 permettra aux usagers d'arriver à destination à 18 h 21. Une information sera adressée à tous les ménages. Il est reconnaissant de l'appui de notre Commune.

M. Pierre-Olivier Capt revient sur le changement d'imposition des entreprises, qui de 20 % arrivera à 13 % ce qui présenterait une rentrée financière en diminution de 10 % environ. Il demande que l'on soit très attentif à ce changement pour les investissements futurs.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la séance à 22 h 40 en remerciant chacune et chacun pour leur travail et rappelle la prochaine séance du Conseil communal fixée au 1^{er} décembre 2014, avancée d'une heure en raison du traditionnel vacherin de fin de soirée.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Présidente : La Secrétaire :

Marianne Oberson

Paulette Reymond



